

**Edition du**  
**"REVEIL DU NORD"**  
 102, rue de Paris, (LILLE)  
**Bureaux à PARIS**  
 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

# L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

**BUREAUX :**  
**ROUBAIX :** 7<sup>h</sup> 51  
 45, rue de la Gare, 45  
**TOURCOING :** 9-55  
 3, rue Fidèle-Lehoucq

## L'article 212

EN voilà un qui vient de l'échapper belle ! C'est ce candidat au mariage qui, après avoir comparu avec sa future par devant Monsieur le Maire de Laibonque, petit village du Lot, est rentré gargon à la maison, tout comme le fiancé des Noces de Jeannette.

La cérémonie s'annonçait, selon le cliché habituel, sous les plus heureux auspices. Depuis huit jours la branlebas régnait dans les familles ; on avait préparé, sinon le veau gras, tout au moins la tête, et les haricots attendaient le moment solennel d'apparaître aux côtés d'un noble gigot. Les invités s'étaient soumis à une diète qui leur permettait de faire le plus largement possible honneur au banquet. Le cousin militaire avait sa permission en poche. Bref, tout était fin prêt et le jour de la noce arrivé, le cortège fit à la mairie une entrée sensationnelle.

La mariée était charmante, sous ses voiles blancs et M. le maire repassait mentalement le petit complimenter bien tourné qu'il allait lui adresser après avoir reçu le consentement mutuel des époux.

Conformément à la loi, le digne magistrat commença par lire à haute voix les articles du Code Civil qui concernent les devoirs respectifs des époux ; puis il posa la question traditionnelle, entraînant leur consentement.

Avec empressement, le jeune homme répondit par un « oui » catégorique. Quant à la future, elle répondit non moins catégoriquement : « Non ».

Surprise, émotion, brouhaha, puis explications. On crut d'abord à une plaisanterie et chacun s'accorda à la trouver bien bonne. Mais la jeune personne ne riait pas et elle déclara que les articles du Code civil lui paraissant trop rigoureux, elle ne voulait pas accepter un mariage qui l'exposerait à leur application.

Du coup, la noce était terminée et la cérémonie remise « sine die » comme on dit au Palais. Mais l'histoire que le seul qui doive se féliciter de l'incident, c'est le futur dont l'existence eût été empoisonnée par une femme qui serait venue à la noce et qui aurait régi tous ses actes sur la loi et ses propriétés.

Je ne sais pas si vous connaissez ce personnage de Courteline qui s'appelle La Brige ou l'Ami des lois. Ce bougre là passe son temps à s'ingérer du respect de la loi, des règlements et arrêtés dont le recueil, on le sait, remplit plusieurs wagons. Naturellement cette manie est pour lui la source de l'ignominie et de la honte ; il se livre à toutes sortes de méfaits : incarcération, passage à tabac, amendes et tout ce que la justice et l'administration sont capables d'offrir en punition aux contribuables de bonne foi qui n'ont rien de commun avec lui.

Je crois bien qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus que des phénomènes constituant un danger public, pour prendre au sérieux le Code civil en général et les articles 212, 213 et 214 en particulier.

Le 1<sup>er</sup> affirme, sans rire, que les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. Le 2<sup>e</sup> déclare, avec gravité, que le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. Le troisième, enfin, oblige le mari et de la suivre partout où il juge à propos de résider, etc...

Or, il est démontré que, seuls de dangereux maniaques croient que c'est arrivé quand on leur lit les articles ci-dessus. Qu'arrive-t-il, en effet, dans l'hypothèse d'une interprétation rigoureuse de l'article 212 par exemple ? C'est que le plaignant ou la plaignante ne rencontrant aucune juridiction qui consente à sanctionner le coup de casier, a recours à l'arbitrage du citoyen Browning.

Et alors ça fait du vilain ! Ça dérange encore le maire, les gendarmes, les pompiers, les journalistes. Et tout cela parce que quelqu'un a considéré l'article 212 comme un article de loi. Avec le 213 c'est pareil. L'invoquer pour faire obéir sa conjointe c'est, de propos délibéré, provoquer la fragmentation d'un nombre incalculable d'assiettes, de soupénières, de manchettes à balai, et autres objets mobiliers, sans parler de la consommation de teinture d'ernica et de matériel de pansements qui provoquent ces événements.

Alors, pourquoi ne pas modifier tout simplement les formules du mariage et enjoindre aux officiers de l'état civil qui procèdent à cette cérémonie, d'ajouter à la lecture des articles du code civil 212 et suivants, un paragraphe ainsi conçu :

« Maintenant, mes enfants, tout ce que je viens de vous raconter, c'est de la blague en bouteilles.

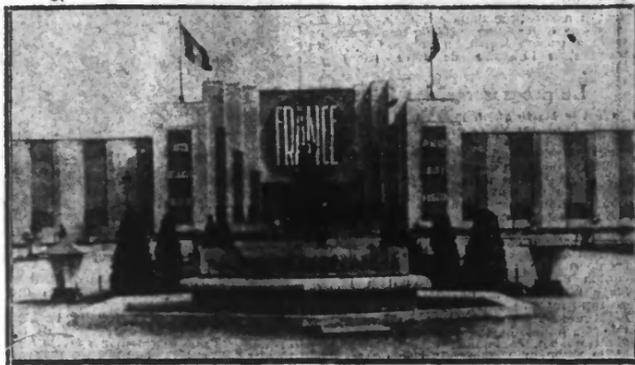
Seules les bellottes peuvent couper dans le pont et je ne vous fais pas l'injure de croire que je viens de marier une paire de balots. C'est dans cet esprit que je vous donne ma bénédiction nuptiale ».

On éviterait ainsi bien des malheurs et le village de Laibonque n'est pas été désolé par la catastrophe qui survint aux invités, obligés de se mettre la ceinture.

E. VERMEERCH.

## LE CENTENAIRE DE LA BELGIQUE

Coloniale, maritime et d'art flamand, l'Exposition internationale d'Anvers, grandiose manifestation, s'adapte admirablement aux activités spécifiques du grand port national belge.



Le Palais de la France à l'Exposition d'Anvers

Si Liège est glorieuse de son titre de Métropole industrielle de la Belgique, Anvers, métropole commerciale, maritime et coloniale, ne tire pas moins de fierté de sa qualification de port national belge.

On ne s'étonne donc pas que la belle capitale du pays flamand ait eu à cœur d'apporter à la célébration du Centenaire de l'indépendance une contribution digne du rang qu'elle occupe dans le pays, comme du prestige dont elle jouit à l'étranger.

Comme Liège en conséquence, Anvers a, cette année son Exposition, elle aussi, grandiose manifestation de l'activité économique et artistique de la Belgique.

Répondant à l'appel du Commissaire général du gouvernement M. le comte Adrien van Burch, la population unanime, les administrations communales et provinciales en tête, les milieux financiers, industriels, commerciaux et maritimes, les sociétés populaires, jusqu'aux associations ouvrières ont réagi autour de l'Exposition la solidarité parfaite et enthousiaste qui fait que la manifestation de 1930 dépasse en ampleur toutes les expositions universelles antérieures qu'ait connues la Belgique. Toujours sous la conduite de notre glorieux infatigable, M. Vandenberghe, directeur de l'Office des Chemins de Fer et de la Marine de l'Etat belge, à Paris, nous venons d'admirer avec la dévotion de la Presse, les inestimables merveilles amoncelées.

Et c'est cette même impression que nous rapportons. Vraiment la Belgique a bien fait les choses. Qu'ils soient wallons ou flamands, nos amis belges peuvent être fiers de leur œuvre. L'année jubilaire 1930 marquera une date inoubliable dans les annales de la Belgique.

### Ce qu'est l'Exposition d'Anvers

Contre d'affaires internationale de premier ordre, reliée directement à toutes les parties du monde par des centaines de lignes de navigation, Anvers a judicieusement limité son programme. Elle n'en a que mieux réussi à mettre en valeur les branches les plus vivantes de l'activité économique contemporaine. Le terrain de l'exposition est situé à deux kilomètres à peine du plein centre de la ville, au milieu d'un quartier urbain en formation, il occupe 50 hectares, et est facilement accessible de tous côtés grâce aux multiples moyens de transport mis à la disposition des visiteurs.

L'Exposition internationale, coloniale, maritime et d'art flamand d'Anvers comprend cinq sections :

Une section coloniale comportant en dehors des produits des colonies et la revue de l'activité d'exportation vers les pays neufs d'outre-mer.

### Les Anciens Combattants et les Assurances sociales

Nous rappelons que les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, bénéficiaires de la loi du 4 août 1923, qui auront été inscrits avant la mise en application de la loi sur les Assurances Sociales à l'un des organismes mutualistes visés par cette loi auront droit en vertu de l'article 51 à certaines allocations prévues par ladite loi et par celle du 30 décembre 1924.

Les précomptes effectués sur leurs salaires au titre des Assurances sociales donneront lieu aux subventions indiquées par les lois susvisées, dans la limite du montant annuel des cotisations versées antérieurement par les intéressés.

Il résulte donc très nettement de ce texte que les anciens combattants et victimes de la guerre qui auront souscrit avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain et ceux-là seuls à une caisse autonome de retraite, bénéficieront de la subvention de l'Etat sur leur cotisation retraite des Assurances Sociales.

Il ne reste donc plus que deux jours aux anciens combattants pour faire parvenir leur adhésion à une caisse autonome de retraite.

Invoquant le vote tardif de la loi ainsi que la partition tardive des règlements d'administration publique une proposition de résolution a été déposée par MM. P. DELCOURT, député du Nord ; Burtin, Flé, Andréard et un certain nombre d'autres députés, demandant que les facilités soient accordées aux Anciens Combattants pour le choix de leur retraite et aussi pour le règlement de la cotisation dont le versement doit être exécuté avant le 1<sup>er</sup> juillet en vertu de l'article 51 de la loi sur les Assurances Sociales et du décret du 15 juin. Cette proposition verra en discussion des premiers jours de la semaine. Il n'est pas permis de présumer le sort qu'il lui sera fait.

En conséquence, c'est, donc bien avant le 1<sup>er</sup> juillet 1930 que les anciens combattants devront être inscrits à l'un des organismes mutualistes prévus par la loi. C'est aussi avant le 1<sup>er</sup> juillet 1930 qu'ils devront avoir effectué un versement à la Caisse de retraite se rattachant audit organisme.

Une section maritime, comportant tout ce qui a trait à la navigation dans l'acceptation la plus large du mot, et à la construction, l'équipement et l'administration des ports maritimes et intérieurs.

Une section de transports automobiles et aériens.

Une section d'art flamand ancien.

Enfin un Cycle d'Exposition et de concours agricoles et horticoles du plus haut intérêt. Comme à Liège la participation étrangère est d'importance. Plus de 20 pays sont représentés par de somptueux palais nationaux.

### De Palais en Palais

Sous la direction sympathique de M. Léon Van Riel, chef du service de propagande et de M. Lion, attaché au Comité exécutif, nous avons parcouru l'immense labyrinthe, qui ceinture de ses méandres halls, stands et palais.

Impossible de citer les merveilles qu'abritent les innombrables et imposantes constructions — Palais du Congo, Palais de l'Agriculture, Grand Palais des Fêtes et Congrès, Palais de la Ville d'Anvers, merveilleux pavillon brésilien, grandiose palais de la Grande-Bretagne, de l'Inde, du Canada, des Pays-Bas et de la France.

### La nouvelle station Radio P.T.T. Nord à Camphin-en-Carembault

Le premier coup de bêche a été donné hier, samedi, à l'emplacement où doit s'élever l'un des pylônes de cent mètres.



EN HAUT : La foule assistant, hier soir, à la cérémonie...  
 M. Franchomme, président de l'Association radiophonique du Nord et à sa gauche, M. Tubaux, secrétaire de ce groupement.

Nos régions septentrionales, dont l'importance, tant au point de vue économique qu'artistique, n'échappe à personne, se doivent de posséder une station de radiodiffusion digne de la place qu'elles occupent dans l'activité de notre pays.

Jusqu'à présent, elles ne possèdent qu'une station de 300 watts, c'est-à-dire d'une puissance très faible, la plus petite des postes d'Etat.

Il était indispensable qu'elle fût élevée. Mais, pour atteindre ce résultat, il était nécessaire de déplacer le poste et, surtout, de trouver les capitaux indispensables pour subvenir aux frais qu'entraîneraient les diverses modifications envisagées.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## La commune de Guînes fête aujourd'hui son maire

Une manifestation de sympathie est organisée à l'occasion du cinquantième des fonctions municipales de M. Boulanger Narcisse, maire de Guînes, député, conseiller général.

La commune de Guînes va aujourd'hui rendre hommage à son premier magistrat, qui débuta il y a un peu plus de cinquante années, à la fois dans l'administration municipale et dans une carrière politique où il se trouva naturellement d'illustres adversaires. Cinquante ans de mandat sans interruption, c'est un titre que ne dépasse que de peu, le doyen des maires de France, et qu'un citoyen peut être fier d'invoquer, puisqu'il ne se justifie que par une continuité d'action orientée vers le bien public, que consacre à chaque consultation la confiance populaire.

Une belle carrière. Maire depuis 50 ans, conseiller général depuis 33 ans et député depuis 16 ans, M. Narcisse Boulanger dont les ancêtres tirent



M. Narcisse BOULANGER, député-maire de Guînes, conseiller général.

une place de premier plan dans la vie politique du Calvados, se sentait, de bonne heure destiné à suivre, leurs traces.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## Le VII<sup>e</sup> Grand Criterium Cycliste du "Réveil du Nord"

Pour figurer au palmarès de la plus populaire des compétitions régionales, 164 routiers français se livreront aujourd'hui, une ardente bataille. Avant l'arrivée, au Nouveau Boulevard, à La Madeleine, vers 16 heures 30, se disputeront le Championnat de France international féminin et le Championnat des Tout-Petits.

### QUELQUES FAVORIS



C'est aujourd'hui dimanche que se disputera, pour la septième fois, le GRAND CRITERIUM CYCLISTE que le "REVEIL DU NORD" organise chaque saison.

Comme d'habitude, nous n'avons rien négligé pour assurer l'aprévue de la plus parfaite régularité et si nous tenons compte du puissant intérêt que, particulièrement cette année, notre Criterium suscite dans les milieux cyclistes, il est permis de dire et même d'affirmer que son succès dépassera celui de ses devanciers.

Cette affirmation est basée aussi, non seulement sur les multiples concours qui nous ont été offerts spontanément de tous côtés et sur la belle dotation de la course, mais encore sur le nombre imposant et la valeur des concurrents engagés.

L'empressement des coureurs à répondre à notre appel prouve également combien la formule que nous avons adoptée est heureuse. Elle permet, en effet, à tous les routiers français de défendre leurs chances sans redouter leurs valeureux camarades belges qui, bien souvent, se fatiguent à la part du lion, il est vrai que ces derniers mois nos représentants ont fait preuve d'une louable activité, et c'est pourquoi il sera d'autant plus intéressant de les voir aux prises avec eux-mêmes.

Les meilleurs engagements seront au départ, qui sera donné à onze heures, route de Douai, à la sortie de Ronchin. En outre, les jeunes coureurs vont pouvoir, cette fois, s'aligner avec leurs aînés, sans crainte de n'être pas récompensés de leurs efforts, le "REVEIL

DU NORD" ayant pensé avec juste raison qu'il fallait encourager les débutants et les 4<sup>e</sup> catégorie. C'est ainsi qu'un classement spécial, avec cumul au classement général, a été établi pour ces derniers. Voilà, n'est-il pas vrai, un attrait de plus pour la course ! Qui triomphera ? Est-ce un Deudon, vainqueur l'an dernier, un Perrain, un Winsingues, un Deconinck, un Vanhée, un Rondelet, un Robitaille, un Debruycker, un Patigny, un Vanderdonck, etc., ou bien un nouvel « as » inscrist-il son nom au palmarès de la plus populaire des épreuves nordistes ? Cette dernière hypothèse est bien possible, car parmi les nombreux participants se trouvent, en effet, quantité de jeunes gens qui ont déjà fait leurs preuves et qui n'attendent qu'une compétition d'envergure, comme la présente pour s'affirmer hommes de classe, espoirs du sport cycliste.

En tous cas, l'heureux triomphateur connaîtra la gloire, celle qui sied aux rudes efforts qu'il aura dû fournir.

Les arrivées sont prévues vers 16 heures 30, au Nouveau Boulevard, où se disputera, à partir de 16 h. 30, le championnat de France international féminin et le championnat des tout-petits, dont nous parlerons par ailleurs.

Les sports sont toujours très appréciés par les amateurs de bonne musique auront aussi toute satisfaction avec la Fanfare « L'Union de Lille », dirigée par M. Farvaques, qui donnera un brillant concert au cours de cet après-midi.

## LES ENGAGÉS

- Henri Deudon (C.C.S.M.);
- André Antrop (U. S. Sud);
- Ferdinand Dieruelle (U. S. Sud);
- Edmond Dubois (U. S. Sud);
- Louis Dhondt (U. S. Sud);
- Adrien Desutter (U. S. Sud);
- Delcroix (U. S. Sud);
- Eugène Edme (U. S. Sud);
- Désiré Dreyfus (U. S. Sud);
- Arbuth Winsingues (H.S.L.);
- Jean Dhondt (H.S.L.);
- Oscar Renselaere (H.S.L.);
- Marcel Patigny (H.S.L.);
- Charles Mathien (H.S.L.);
- Albert Desmette (H.S.L.);
- Désiré Janssens (H.S.L.);
- Landré Destré (H.S.L.);
- Julien Decker (H.S.L.);
- Cambreni (H.S.L.);
- André Vantilleboom (H.S.L.);
- Gabriel Baron (H.S.L.);
- Félix Vandendriessche (H.S.L.);
- Henri Deconinck (C.C.S.M.);
- Raymond Debruycker (C.C.S.M.);
- Leon Vermeesch (C.C.S.M.);
- Henri Fiamant (C.C.S.M.);
- Maurice Houvroux (C.C.S.M.);
- Julien Lemang (C.C.S.M.);
- Kléber Stevens (C.C.S.M.);
- Léon Robitaille (C.C.S.M.);
- André Vandendriessche (C.C.S.M.);
- Henri Dautricourt (C.C.S.M.);
- Rousselle (C.C.S.M.);
- Auguste Grelaux (C.C.S.M.);
- Elio Heitoux (P.S.N.);
- Leslie Berry (P.S.N.);
- Jérôme Sève (P.B.A.C.D.);
- Paul Wiat (C.C.S.M.);
- Raymond Pyga (Lesquin);
- Leon Gromey (Lesquin);
- George Loosveldt (H.S.L.);
- Albert Boyard (A.C. Valenciennes);
- Gaston Hubert (A.C.V.);
- Robert Joly (A.C.V.);
- Marcus Jaques (A.C.V.);
- Henri Bénédicte (A.C.V.);
- Ernest Joly (Onnang);
- Julien Desmuller (Hém);
- Maurice Bayaut (V.C.T.);
- Raymond Procourt (A.C.C. Onnang);
- George Vaninbergha (C.C.C. Lomme);
- Julien Perrain (H.S.L.);
- Fernand Carlier (C.C. Onnang);
- Maurice Carlier (C.C.O.);
- Jean Deves (H.S.L.);
- Henri Copie (C.C. Douai);
- Kléber Savye (Grenay);
- Gérard Savye (Grenay);
- Victor Bouchard (H.S.L.);
- Joseph Vandendriessche (H.S.L.);
- Léonard Sobache (E.C. St-Maurice);
- Daniel Burtin (P. Helleumois);
- Constant Verdie (P.H.);
- Marcus Merale (P.H.);
- Urban Lamouroux (V.C.C. Laroche);
- Florent Dumortier (V.C.C.L.);
- Dyrille Halliez (V.C.C.L.);
- Marcel Meunier (V.C. Lille);
- George Seriaux (V.C. Lille);
- Victor Leduc (V.C.L.);
- Gaston Petranboom (E.C. St-Maurice);
- Oscar Dérive (E.C.S.M.);
- René Laroche (E.C.S.M.);
- Charles Bouchard (E.C. Lille);
- Victor Haddobaut (V.C. Sallaumines);
- Eugène Deconinck (V.C.S.);
- Pierre Spuyt (H.S.L.);
- Leon Hourtaeure (V.C.C.L.);
- Albert Heilshuis (Grenay);
- Gaston Fichaut (V.C. Aven);
- Jean Warlier (V.C. Douai);
- Alphonse Vandercruyze (H.S.L.);
- Lucien Mazzy (V.C. Douai);
- Luclien Fourmentaux (V.C.T.);
- Emile Marceau (V.C.T.);
- Gaston Lhermitt (V.C.M.);
- Dyrille Guesse (V.C.S.);
- Albert Plaque (A. Arts Roubaix);
- Charles Verbeke (H.S.L.);
- Félix Gombes;
- André Vanhée (H.S.L.);
- Ecohoust (V.C.C.L.);
- Marcel Fournié (V.C.C.L.);
- Luclien Theese (C.P.B. Armentières);
- Gustave Delebel (V.C.T.);
- Maurice Vandendriessche (V.C. Wasmes);
- André Hermant (V.C.W.);
- Maurice Beausart (C.C.S.M.);
- Florent Decottignie (C.C.S.M.);
- Marcel Pottel (U.C. Lilloise);
- Roger Turpain (Lille);
- Louis Leduc (Lille);
- Raymond Bettin (Lille);
- Henri Deconinck (C.C.C. Lomme);
- Albert Salosse (V.C.T.);
- Charles Penel (V.C. Croisè-Laroche);
- Alexandre Barraud (V.C. Lensois);
- Joseph Rebe (H.S.L.);
- Raymond Daport (C.C. Madeleine);
- Albert Vandendriessche (S.C.M.);
- Emile Delcourt (Hém);
- Julien Thomas (H.S.L.);
- Maurice Vandendriessche (H.S.L.);
- André Sinave (V.C.T.);
- Michel Dujardin (V.C.T.);
- Yvo Nutens (V.C.T.);
- Alfred Mouton (V.C.T.);
- Clovis Heyart (V.C.T.);
- Henri Dragon (C.C.C. Lomme);
- Victor Blonnel (Sallaumines);
- Georges Demortier (V.C. Croisè-Laroche);
- Victor Debarge (H.S.L.);
- Marceau Tahon (C.C. Lesquin);
- Georges Willems (H.S.L.);
- Charles Frieux (V.C. Wasmes);
- Léon Guinier (U.S. Sud);
- Francis Morant (C.C. Lomme);
- Gustave Vampouka (A. Arts Roubaix);
- Charles Gray (V.C. Wasmes);
- Jean Didier (C.B.F. Armentières);
- Julien Verdier (H.S.L.);
- Louis Lavaine (V.C.C. Laroche);
- Paul Lavaine (V.C.C. Laroche);
- A. (H.S.L.);
- Gamille Kynot (V.C. Douaisien);
- Oscar Decombe (V.C. Douai);
- Désiré Quesselle (V.C. Douai);
- André Brocay (Maubeuge);
- Jean Tondoux (Maubeuge);
- F. Wiedergan (C.C. Croisè-Laroche);
- Albert Desarmaux (V.C.T.);
- Martin Mathon (H.S.L.);
- Alfred Louvaine (H.T.C. Calais);
- Alphonse Darbonne (H.T. Calais);
- André Oussari (V.C. Armentières);
- Henri Turoc (V.C.A.);
- Albert Shiquet (V.S. Bois-Blanc);
- Gustave Dumortier (V.C. Lille);
- Charles Moutard (V.C. Sellaun);
- Xavier Blondau (V.C.S.);
- Other, Turpene (V.C. Loosois);
- Maurice Vandendriessche (V.C. Loosois);
- Octave Triest (H.S. Lilloise);
- Alphonse Gilman (V.C. Lilloise);
- Charles Duquesny (Lille);
- Charles Vandendriessche (V.C. Carvin);
- Ludovic Leduc (V.S. Bois-Blanc);
- Maurice Dangremont (V.S.B.-B.);
- Maurice Desmullier (Hém);
- Léon Laroche (Lille);
- Marcel Laroche (V.C. Quenoy);
- Octave Duvent (V.C. Orchies);
- René Leduc (C.C. Onnangois);
- C. Verbeke (U.S. Sud);

Voir en « Journée Sportive » l'horaire probable et les détails d'organisation du Championnat de France Féminin et le Championnat des Tout-Petits.